



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@saintlaurentdupont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N°20112023-009

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 05

Nombre de conseillers représentés : 19

Nombre de conseillers absents : 03

Date de convocation : le 10 novembre 2023

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Véronique MOREL, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT, Bertrand PICHON-MARTIN, Marie-Aude GONON, Cédric MOREL (19)

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Marie-Grace CAPELLI, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Nathalie HENNER (05)

ABSENTS : Romain DE WAELE, Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (03)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET – MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'URBANISME TRANSITOIRE

Rapporteur : Nathalie HENNER

M. le Maire souhaite proposer la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme transitoire, déployée sur 5 sites de la commune, afin d'amorcer la réalisation des travaux présentés dans le plan guide Petites villes de demain.

Cette démarche doit permettre de tester les changements proposés tout en recueillant les avis des usagers et d'amorcer le changement d'habitudes des personnes fréquentant le centre-ville, le tout à moindre coût pour ne pas alourdir le budget d'investissement de la commune. Les travaux d'aménagement définitifs seront réalisés dans un second temps et feront l'objet de projets spécifiques.

Les sites sélectionnés sont : la place Aristide Briand, la place Gambetta / rue Paturle, les rues Charles Berty et Guy Trouilloud, l'avenue l'Herminier au niveau de l'école et du collège, et l'avenue de la Gare.

Un projet d'ensemble a donc été construit et sa déclinaison financière se décompose comme suit :

Accompagnement à la conception, la concertation et la communication autour du projet : 36 849,50 euros HT

Réalisation des chantiers : 23 000 euros HT

Total : 59 849,50 euros HT

Aide obtenue au titre de l'appel à projets « Marche du Quotidien » : 16 173,50 euros

Aide sollicitée au titre de l'ingénierie Petites villes de demain auprès de la Banque des Territoires : 16 173,50 euros

Autofinancement communal : 16 173,50 euros

Le conseil municipal approuve ces projets et les demandes de financements associées. Il charge M. Le Maire de toutes les démarches relatives à ce dossier et notamment de réaliser les demandes de financement les plus élevées possibles pour pouvoir assurer le portage du projet.

POUR : 24
Contre : 00
Abstentions : 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 21 novembre 2023

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET